

Réf: Dossier 464616

Avis de constitution

SOCIETE « FRATERNITE AUTO ECOLE »

Siège Abidjan adjamé en face du mirador 1er
Etage, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/11/2025, et enregistrés le 26/11/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FRATERNITE AUTO ECOLE »

Objet : AUTO ECOLE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan adjamé en face du mirador 1er
Etage, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M NIANGORAN ATSE RAOUL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-12723 du 17/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°75782/GTCA/RC/2025 du 17/12/2025

